

Introduction à la programmation scientifique

Groupe 20

Mardi, de 17h30 à 20h30 SH-3140 (cours)

Lundi, de 17h30 à 20h30 PK-S1560 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : BOUGUessa, Mohamed

Nom de l'enseignant : BOUGUessa, Mohamed

Local : PK-4915

Téléphone : (514) 987-3000 #5541

Disponibilité : Lundi

Courriel : bouguessa.mohamed@uqam.ca

Site Web : <https://sites.google.com/site/mohamedbouguessa/>

Description du cours

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec l'utilisation et la programmation d'ordinateurs en sciences.

Les ordinateurs scientifiques et leurs systèmes d'exploitation; principes d'utilisation, commandes pour la gestion de fichiers, la commande de processus; environnement de travail: interfaces d'utilisateur, personnalisation, consultation de la documentation intégrée, édition de fichiers, sources et outils de recherche et d'échange de l'information; introduction à la programmation: fichiers de commandes, langages interprétés vs. langages compilés, introduction à un langage de programmation scientifique courant: représentation des données et principales structures de contrôle de l'écoulement de l'information, méthodologie de programmation: spécification, documentation, élaboration, mise au point, vérification; utilitaires d'aide à la programmation et au traitement de données.

Préalables académiques :

Travaux pratiques en laboratoire (3 heures/semaine).

Objectifs du cours

Apprendre à utiliser les commandes de base d'UNIX

Apprendre à utiliser le langage C++ pour développer de petites applications à caractère scientifique.

Contenu du cours

CONTENU À TITRE INDICATIF

1. Ordinateurs, systèmes d'exploitation, programme, langage et introduction à Unix
2. Les commandes de base Unix

3. Introduction aux algorithmes
4. Les types de base de C++
5. Les instructions simples
6. Les structures de contrôle
7. Les structures de répétition
8. Les fonctions
9. Les tableaux
10. Le type structure
11. Les fichiers
12. Les pointeurs

Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
Examen intra	Mardi 15 octobre 2013	35 %
Examen final	Mardi 10 décembre 2013	35 %
Travaux pratiques		30 %

Seuil de passage : Un minimum de 50% aux deux examens est requis pour passer le cours, quelque soient les notes obtenues aux travaux pratiques.

Les étudiants devraient s'attendre à consacrer 6 heures de travaux par semaine pour un cours de 3 crédits.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants :

www.integrite.uqam.ca

<http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

<http://www.sciences.uqam.ca/decanat/reglements.php>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Médiagraphie

VC LERY, J.-M. -- *UNIX & LUNIX, Utilisation et administration* -- **Pearson, 2011.**

VC GADDIS, T. -- *Starting out with C++, From control structures through objects, 7/e* -- **Pearson, 2011.**

VC DEITEL, P., DEITEL, H. -- *C++ How to program, 8/e* -- **Pearson, 2012.**

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé